



Programme politique du

Mouvement Départementaliste Mahorais (M.D.M) :

Progrès économique, social, culturel, éducatif environnemental de Mayotte dans une perspective de cohésion sociale.

Le MDM vous a accompagné dans l'accession au statut de Département de Mayotte. Aujourd'hui, le MDM se doit de veiller au bon développement de Mayotte. Pour ce faire, le MDM vous propose de défendre ces thèmes majeurs pour cette nouvelle étape dans la construction de notre île.

1 - L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le taux de chômage actuel (25% de la population active) est insupportable. Plus de 2000 jeunes arrivent tous les ans sur le marché du travail. Sans plus attendre, il convient de prendre un certain nombre de mesures :

Un inventaire des besoins devra être rapidement réalisé afin, d'une part, de préparer le maximum de Mahorais à occuper les milliers d'emplois générés par les chantiers programmés dans le contrat de projet et les conventions (aéroport, assainissement, les nouvelles routes, écoles) et d'autre part de préparer la mise en place des institutions nouvelles dans le cadre de la Départementalisation.

Depuis 2002 le Smig local a progressé en moyenne de plus de 10 % par an. Ces hausses successives du Smig sont supportées exclusivement par les entreprises. Aussi, afin de soulager les entreprises de la place, le MDM propose que les zones franches définies dans la loi pour le Développement de l'Outre Mer soient étendues sur l'ensemble de l'île. Ce qui permettra notamment de ramener les charges professionnelles à zéro. En cette période de crise, cette mesure permettra de préserver les emplois.

2. L'ÉDUCATION

Le secteur décisif de l'Éducation doit faire face à de nombreux problèmes, dont ceux : des retards (taux de scolarisation inférieurs à ceux de la Métropole en préélémentaire et pour les 16-24 ans), des résultats insuffisants (différence de -50 points au premier tour du Bac, des évaluations catastrophique en CE1 et CM2 par rapport à la Métropole). À la rentrée 2008, pour une population totale de 190000 habitants, le vice rectorat de Mayotte comptait 72958 élèves. C'est dire l'importance primordiale de l'École pour éduquer et former les jeunes, les qualifier professionnellement, prévenir l'illettrisme et le chômage, lutter contre l'exclusion.

Accélérer le progrès...pour rattraper le retard

Mouvement Départementaliste Mahorais (M.D.M)

Malgré des progrès sensibles, notamment depuis les années quatre-vingt-dix, le système éducatif mahorais reste confronté à de graves difficultés.

Compte tenu de la démographie scolaire inverse de celle de la métropole, il est impératif, dans les années qui viennent : de lancer une politique volontariste en matière de construction scolaire, de créations de postes, de recrutements de personnels, de formation des maîtres adaptée aux réalités linguistiques et culturelles de l'île. Nous proposons de fixer à l'éducation nationale l'objectif obligatoire d'une qualification minimum pour tous les jeunes, de favoriser la scolarisation des enfants dès 2 ans et de limiter à 24 élèves par classe les élèves de maternelles.

3 - LA CHERTÉ DE LA VIE

La vie à Mayotte est chère et elle est plus chère qu'ailleurs puisque notre Smig net ne représente que 75% du niveau national et que 98% de notre balance commerciale est constitué par les produits d'importations (dont plus de la moitié proviennent de la métropole). En attendant des mesures concrètes, il convient de rappeler que les 3/4 des déclarations d'avis d'imposition des familles mahoraises de l'année 2008 étaient des avis de non imposition.

Indexation : À partir du moment où il a été constaté que la vie était chère dans les autres territoires, l'indexation des rémunérations des fonctionnaires d'outre-mer a été introduite. La vie étant chère pour les fonctionnaires, elle est également pour les autres (les salariés du privé notamment et en particulier pour ceux qui ne travaillent pas et qui ne bénéficient d'aucune aide). Il convient de rappeler ici que l'article 2 du décret n°67-600 du 23 juillet 1967 pose le principe d'une indexation propre à chaque territoire d'outre-mer et l'arrêté du 23 juillet de 1967, modifié par l'arrêté du 13 avril 1972 a fixé le coefficient pour Mayotte. Cette indexation a été supprimée par l'article 9 du décret n°78-1159 du 12 décembre 1978. Or, l'indexation est un complément salarial qui permet de faire face aux prix majorés des DOM. Sachant que l'ancien secrétaire d'Etat à l'outre mer qualifiait l'indexation de « juste et justifié », le MDM propose le rétablissement immédiat de l'indexation à son dernier niveau connu soit 2,15. Bien évidemment, cette indexation devra s'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires d'Etat et des Collectivités.

Les heures supplémentaires : Il s'agit de majorer de 25% les heures supplémentaires sans les soumettre aux charges sociales et à l'imposition. Le MDM propose de modifier dès à présent le code d'imposition locale pour le rendre applicable à Mayotte (mesure à mettre en œuvre immédiatement par les conseillers généraux). De la même manière, les RTT devraient être transformables en rémunération (non soumis à cotisation et non imposable).

Convergence Smig de Mayotte/Smig national : L'accord pris le 2 février 2007 fixe une augmentation progressive du SMIG pour les années 2007- 2010. A compter du 1er juillet 2010 le Smig net de Mayotte devra être à 85 % du SMIC net métropolitain. Aussi, le MDM propose une reprise des discussions entre les partenaires sociaux dès le 1er janvier 2010 afin d'atteindre une convergence définitive du Smig de Mayotte/Smig de métropole au plus tard le 1er juillet 2012.

Accélérer le progrès...pour rattraper le retard

4. LE LOGEMENT

L'emploi, le logement est l'une des principales priorités Mayotte. Pour loger dignement les 200 000 personnes de l'île, il faudra produire globalement 30 000 logements neufs comme l'avait annoncé en juillet 2007 le secrétaire d'Etat chargé de l'outre mer M. Christian Estrosi (soit environ 2000 logements par an, dont la moitié en logements sociaux. Or, ces dernières années, seulement 300 logements/an ont été construites par la SIM (financés sur fonds LBU alors qu'il en aurait fallu au moins le triple). De plus, aujourd'hui, 2000 dossiers de logements sociaux sont en souffrance. Il est impératif de prendre des mesures exceptionnelles afin de satisfaire ces demandes. Les griefs généralement avancés portent sur l'insuffisance de provision de la LBU, la spéculation foncière, l'augmentation du coût de la construction ainsi que l'insolvabilité des ménages.

Les préconisations du MDM sont les suivantes:

- définir une programmation pluriannuelle de la LBU à la hauteur des besoins ;
- recenser les disponibilités, foncières des Collectivités, les espaces des villes et des ;
- renforcer les fonds du FRAFU ;
- défiscaliser le logement social ;
- rétrocéder à titre gratuit les terrains se situant dans la ZPG aux populations y habitant.

5 .MINIMA SOCIAUX

Le 1er juin 2009 a marqué, en France métropolitaine, l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active (RSA). Le rapport sur l'évaluation des expérimentations du RSA a mis en évidence une amélioration de près de 10 % du taux de retour à l'emploi. A Mayotte, les secteurs de l'aide à la maison et de l'agriculture sont des vrais viviers d'emploi, mais ils sont délaissés à cause de la précarité de ces emplois (mi-temps, CDD, CES,...) et de la faible rémunération.

L'application du RSA à Mayotte améliorera sensiblement les rémunérations de ces travailleurs pauvres en leur apportant un complément de rémunération. Par la même occasion cette aide fera reculer le travail clandestin. Aussi pour toutes ces raisons, le MDM propose que le revenu de solidarité active (RSA) soit étendu sur l'île dès le 1er janvier 2010 dans les mêmes conditions que la métropole. Concernant le niveau des prestations non encore étendues (RSA, allocation de parent isolé et allocation de solidarité spécifique), il devra suivre, à compter de leur mise en place au 1er janvier 2010, la même parité que le Smig de Mayotte/Smig de métropole (à savoir : 80 % du niveau national au 01/01/2010).

6. LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE DE SAVOIR FAIRE LOCAL

La création des filières Agricultures, Pêche et de leur caisse de retraite
Engager un audit du territoire et développer la recherche pour asseoir une politique publique pour le développement de l'agriculture et la pêche et l'aquaculture.

Mouvement Départementaliste Mahorais (M.D.M)

La mise en place des régimes de retraite en étudiant les complémentarités à trouver entre la CSSM et le régime social des indépendants qui existe en métropole et dans les DOM pour les travailleurs indépendants artisans commerçants, industriels ainsi que pour les exploitants agricoles.

7. IMMIGRATION

La lutte contre l'immigration clandestine doit rester une priorité numéro un en raison de son impact plus que négatif sur le développement économique et sociale de Mayotte. Avec 349 Km² et près de 200 000 habitants Mayotte ne peut pas absorber, même si on le voulait, toute la population des Comores soit 700 000 habitants. En moyenne, c'est plus de 15 000 immigrés clandestins par an qui entrent à Mayotte. Ce chiffre ne permet pas de construire un développement harmonieux dans la Collectivité Départementale quelque soit les moyens que déploiera la métropole. Les domaines de l'éducation, de la santé et du travail illustrent parfaitement nos propos.

Le MDM soutient l'harmonisation de la validité des titres de séjour. Actuellement un titre de séjour délivré à Mayotte n'est pas valable pour se rendre à la Réunion ou en Métropole. Cette mesure est nécessaire pour diminuer le nombre d'immigrés à Mayotte. Il faut offrir à cette population une liberté de circulation sur tout le territoire national afin qu'elle puisse avoir des meilleures conditions d'insertion sociale. Mayotte à elle seule ne sera pas en capacité de leur offrir cette chance.

Avec plus de 40% d'immigrés recensés en 2007, il serait souhaitable de mettre en place une politique de coopération régionale intelligente et bilatérale.

Nos principales propositions :

1)-Pour le présent :

- Le MDM s'engage à préserver les acquis de la population autochtones et engage les discussions sur la propriété issue du droit coutumier dans la zone des cinquante pas géométriques.
- Le MDM s'engage à réviser la politique du logement et à redéfinir les attributions et les champs de compétences de chaque partenaire intervenant dans la politique du logement.
- Le MDM s'engage à entamer les discussions avec le représentant de l'Etat afin de définir une ligne de conduite en matière lutte contre l'insécurité.
- Le MDM s'engage à exiger de l'Etat la mise en œuvre d'une politique d'immigration maîtrisée.
- Le MDM s'engage à veiller au respect de ces engagements contractuels : Contrat de projet 2008-2014 (550,7 millions d'euros), conventions de développement (relative aux infrastructures aéroportuaires et à l'Education), Fonds Européen de Développement (25,9 millions d'euros).

Accélérer le progrès...pour rattraper le retard

2)- Pour l'avenir :

Le MDM considère que notre collectivité remplit les critères exigés pour obtenir la qualité de RUP. De ce fait nous ne ménagerons pas nos efforts auprès du gouvernement et des instances européennes afin que celle –ci nous soit reconnue avant l'échéance de 2014. Grâce aux fonds structurels (FEDER, FSE...) nous allons combler dans les délais raisonnables nos retards structurels (grand équipements de désenclavement, réseau d'assainissement, équipements sportives et culturelles ...)

- Le MDM s'engagera pour obtenir l'égalité de droits dans le domaine du social.
- Le MDM mettra en œuvre une nouvelle politique éducative scolaire et extra scolaire de nos enfants.
- Le MDM engagera des discussions avec les partenaires sociaux avec l'objectif de rehausser les minima sociaux notamment la retraite.
- Le MDM prendra des mesures incitatives en faveur des ménagers afin de réduire notre dépendance énergétique dans une politique de diversification de nos sources d'énergies dans le cadre du développement durable.

Le MDM proposera une adaptation de la fiscalité de manière à tenir compte des capacités financière des contribuables en collaboration avec les trois chambres consulaires

Le MDM encouragera une politique visant à promouvoir la production locale.

Conclusion

En substance ces programmes fondent le socle du développement sur lequel s'édifiera concrètement l'économie de l'île. Le MDM mettra toute sa détermination à la réussite de ces projets car ces objectifs ne pourront être atteints sans un changement de comportement à l'égard de la puissance publique. Une gestion rigoureuse des finances publiques de la nouvelle collectivité sera la clé de voûte de cette nouvelle politique (la lutte contre les gaspillages, un euro dépensé doit être un euro utile).